

# Débat public sur la L.G.V. PACA

## Contribution de la commune de Cuges-les-Pins

.....

La commune de Cuges-les-Pins remercie et félicite la commission nationale du débat public pour les bonnes conditions d'organisation du débat relatif au projet de L.G.V. PACA.

Le conseil municipal de Cuges a tenu une séance publique sur ce sujet le vendredi 04 mars 2005 et, à l'unanimité, a adopté la délibération jointe à la présente contribution.

### Des objectifs partagés

Les documents soumis au débat public par R.F.F. soulignent que le projet de L.G.V. PACA, outre la réduction du temps de liaison Paris-Nice, s'inscrit dans un programme ambitieux qui vise 3 objectifs :

- la L.G.V. PACA est une étape dans la future liaison à grande vitesse « Arc méditerranéen » Espagne-France-Italie,
- la L.G.V. doit s'accompagner d'un développement des réseaux T.E.R.,
- dans le cadre de la protection de l'environnement du développement durable, mais aussi de la prévention routière, le développement du ferroutage doit être un élément fondamental de la politique nationale.

Nous partageons tout à fait ces objectifs et, en conséquence, nous sommes convaincus de la nécessité de la L.G.V. PACA.

### L'enjeu pour l'aire métropolitaine marseillaise (A.M.M.)

Il nous semble fondamental et indispensable que les habitants de l'aire métropolitaine marseillaise, et pas seulement ceux de la cité phocéenne, bénéficient de cette politique nationale d'aménagement du territoire et de développement durable.

Pour cela, il est nécessaire que l'A.M.M. possède, en son sein, une gare T.G.V. desservie par un réseau de transports rapides vers ses principales villes.

Or, cette gare existe ; c'est la gare AIX-T.G.V. qui a été dimensionnée et positionnée pour remplir ce rôle de nœud d'échanges ferrovières nord-sud et est-ouest, notamment pour la future desserte de l'arc méditerranéen.

Le décrochage au sud de la gare de l'Arbois doit donc être privilégié.

### **L'urgence de la 3<sup>ème</sup> voie**

Nous sommes persuadés que nous faillirions à notre devoir d'élus, si nous pensions uniquement à l'horizon 2020 sans se préoccuper des besoins urgents et immédiats des habitants de nos communes et de notre région.

Or, l'urgence absolue réside en la réalisation d'une 3<sup>ème</sup> voie ferrée entre Aubagne et Marseille afin d'organiser une desserte T.E.R. à haute fréquence.

Le trafic routier et autoroutier de l'est marseillais est le plus dense des B.D.R. et en voie de complète saturation.

En conséquence, nous entendons inclure cette exigence d'une construction rapide de la 3<sup>ème</sup> voie dans ce débat public.

### **L'incompatibilité L.G.V. - 3<sup>ème</sup> voie**

Et ce, d'autant plus que, de l'aveu même des responsables de R.F.F., la L.G.V. passant par Marseille puis Aubagne, vers Nice, est, à terme, incompatible avec la desserte T.E.R. à haute fréquence.

En effet, les disponibilités foncières de la vallée de l'Huveaune permettent d'aménager, au plus, 4 voies ferrées entre Aubagne et Marseille. Or, le T.G.V. nécessite 2 voies exclusives, ce qui remettrait en cause, en 2020, la desserte T.E.R. à haute fréquence entre Aubagne et Marseille.

Cette seule considération nous conduit à refuser tout tracé de la L.G.V. empruntant la vallée de l'Huveaune.

### **Le tracé le plus coûteux**

Nous estimons véritablement indécent de considérer qu'en 2020 l'Etat aura les moyens financiers d'assumer des surcoûts importants, alors qu'aujourd'hui, on vous répète tous

les jours que l'Etat doit réduire ses dépenses et que toutes les collectivités locales se plaignent et pâtissent du désengagement de l'Etat.

Or, un tracé L.G.V. passant par Marseille obligerait à la construction d'une nouvelle gare T.G.V. à la Blancarde, souterraine de surcroît. Cela reviendrait à avoir 3 gares T.G.V. dans un rayon de 20 km, ce qui constituerait une ineptie économique et un gaspillage de l'argent public.

### **Un tracé contraire au concept T.G.V.**

Un tracé L.G.V. passant par Marseille est contraire au concept même du T.G.V. Aujourd'hui, aucune grande ville n'est traversée, même en voie souterraine, par le T.G.V.

### **Le tracé le plus lent**

Une réduction du temps de liaison Paris-Nice n'est acceptable que si ce temps est ramené entre 3 h 30 et 3 h 50.

Un tracé qui mettrait Nice à plus de 4 h de Paris remettrait en cause les objectifs de la politique de liaisons à grande vitesse. C'est donc avec raison que les acteurs économiques et les responsables politiques des Alpes Maritimes refusent cette perspective.

### **La L.G.V. ne doit pas toucher au plus grand poljé de France**

Bien entendu, des considérations locales, qui nous semblent objectives, nous conduisent aussi à rejeter tout projet de tracé passant par Cuges.

Dans les documents soumis au débat public, les auteurs considèrent Cuges comme site à enjeux forts :

« Cugesles-Pins doit sa singularité au fait que c'est un poljé, bassin d'effondrement tertiaire, en relief karstique. La plaine de Cuges-les-Pins est ainsi une dépression fermée dont les eaux de ruissellement s'échappent uniquement par des failles naturelles dans le sol, appelées embuts, qui rejoignent le réseau hydrographique souterrain ».

« Ainsi, cet itinéraire présente des enjeux concernant les zones importantes pour la biodiversité sur l'ensemble du couloir d'étude analysé ».

« Des zones calmes préexistantes sont susceptibles de devenir bruyantes à l'occasion du projet de L.G.V., notamment au centre du couloir d'études. »

« Les paysages perçus depuis la vallée de Cuges sont à la fois d'une grande simplicité et d'une grande force. En effet, cette vallée agricole à fond plat entourée de collines couvertes de pinèdes où un village unique, groupé autour de son clocher, donne une impression idyllique et harmonieuse de la campagne provençale préservée ».

« Les zones à enjeux très forts concernent trois entités : le bassin de Cuges, la plaine de Signes, le sillon permien ».

La L.G.V. ne doit donc pas passer par Cuges. Tout d'abord, parce qu'il dégraderait nos paysages, ou parce qu'il serait cause évidente de nuisances sonores. Mais aussi, parce que la construction d'un hypothétique tunnel traversant la commune pourrait faire courir un risque important au réseau karstique, lequel seul permet l'écoulement de nos eaux pluviales.

S'il faut aller jusqu'à demander le classement du plus grand poljé de France, nous irons !

## **Conclusion**

L'ensemble de ces éléments a conduit le conseil municipal de Cuges-les-Pins à prendre, à l'unanimité, le 04 mars 2005, la délibération ci-après.

**Le Conseil municipal, ayant entendu l'exposé de monsieur le maire, rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- exige la réactivation du projet de 3<sup>ème</sup> voie ferrée entre Aubagne et Marseille permettant une fréquence de desserte TER,
- se prononce résolument contre le projet de tracé de la LGV entre Marseille et Nice, passant par la Penne, Aubagne, Gémenos et Cuges,
- adopte les modalités proposées relatives à la consultation des habitants.

Nous rencontrerons, avant le 21 juin, tous nos habitants afin de leur demander d'approuver, par leur signature, cette délibération.

Cuges-les-Pins, le 10 mars 2005

Pour la commune,  
Le Maire,

Gilles AICARDI